

pes des choses. Brahm sortit un jour de son sommeil, et produisit Maya, la matière ou l'illusion, source de tous les phénomènes, et au moyen de laquelle apparaissent toutes les existences individuelles. Après la production de la matière, se développa dans Brahm la Trimourtri ou Trinité des Indiens. Brahm sorti de son sommeil devient le pouvoir Créateur ou Brahma Vichnou le conservateur des formes, Siva le destructeur des formes, lequel, par cette destruction même, produit le retour des êtres dans l'unité et leur rentrée dans Brahm.

Il n'y a rien, il me semble, de si manifeste que la doctrine de l'âme universelle chez les Indiens. Cette absorption de tous les êtres dans Brahm est poussée si loin que les existences individuelles ne sont, pour les Brahmanes, que des illusions. Aussi considère-t-on la doctrine des Védas comme empreinte de panthéisme.

De cette doctrine de l'âme universelle suit nécessairement la seconde doctrine générale des peuples d'Orient, l'immortalité de l'âme humaine. Parmi ces peuples, les uns, tels que les Indiens et les Chinois, disent positivement que l'âme humaine est une émanation de l'âme universelle à laquelle elle doit retourner. Si les Perses et les Chaldéens ne parlent pas positivement de cette émanation, la manière dont ils font tout venir de la substance primitive et en former partie, démontre assez qu'ils donnent à l'âme humaine la même origine que les autres peuples.

Les Egyptiens ne déclarent pas directement que l'âme humaine est une portion de l'âme universelle ; mais, comme nous l'avons vu, de ce qu'ils faisaient le principe du bien, Osiris, la vie de la nature, ils énonçaient par là même que l'âme humaine fait partie de l'âme universelle. Car, selon les prêtres Egyptiens, de la substance primitive ou, si vous voulez, de l'âme universelle, émane Osiris qui à son tour produit tout ce qui est nécessaire pour donner la vie et le mouvement aux êtres produits par Isis. Or l'âme est non seulement nécessaire à la vie de l'homme, mais l'âme de l'homme, c'est sa vie même. Ainsi l'âme émane directement d'Osiris, puis indirectement de l'être suprême.

Il est donc prouvé que tous les peuples d'Orient regardaient l'âme humaine comme une émanation de l'âme universelle. Or, de ce que la substance primitive ou l'âme du monde est éternelle, on en conclut logiquement que l'âme qui en fait partie ne peut non plus périr, qu'elle est immortelle.

L'immortalité de l'âme admise chez les Orientaux me conduit à me faire une question dont la solution est la troisième doctrine générale que j'ai cru découverte dans la philosophie Orientale. Croyaient-ils aux récompenses et aux châtiments de la vie future ? L'histoire de la philosophie Orientale en fait foi.

Chez les Egyptiens, les âmes qui sont pures entrent de suite dans la société des dieux ; celles, au contraire, qui sont vicieuses, vont dans un lieu souterrain nommé Amenhès. De là elles sont envoyées dans des corps d'hommes ou de bêtes, selon le genre et le nombre de leurs souillures, afin qu'elles se purifient ; c'est la doctrine de la métempsychose.

Les Chinois, sur ce point, pensent en tout comme les Egyptiens.

Il faut remarquer que les Indiens, les Egyptiens et les Chinois croyaient bien, il est vrai, aux récompenses et aux châtiments futurs ; mais les châtiments devaient tôt ou tard finir après un temps nécessaire à chaque âme pour être purifiée par les diverses mutations de la métempsychose. Les Perses vont plus loin. Il y a, chez eux, un malheur éternel, comme il y a un bonheur sans fin ; voici ce qu'on lit dans le Zend-Avesta :

“ Les âmes humaines qui suivent Ahriman seront jetées dans un lieu de supplices qui ne finiront point. Ormuzd et ses partisans seront introduits dans les délices éternelles. Tout cela arrivera à la fin du monde ; il y aura une résurrection générale et un jugement solennel, après lequel chacun recevra selon ses œuvres.”

Ces paroles sont remarquables dans la bouche des païens : on croirait plutôt y lire un verset de l'Evangile que la pensée d'un peuple idolâtre. Ce sont évidemment des restes de traditions qui, chez ce peuple, ont échappé intactes au temps et au dérèglement de son imagination.

J'ai traité tous les points que renfermait le cadre que je m'étais tracé. On a pu y reconnaître, je crois, que la philosophie orientale n'est pas dénuée d'enseignements et d'intérêts. Cependant elle n'est que la partie la moins importante de la philosophie ancienne, et n'est pas à comparer avec la philosophie du moyen-âge, et avec la philosophie moderne.

Afin de mieux faire connaître la marche de l'intelligence dans ces siècles reculés, et aussi pour remédier à la confusion qui résulte nécessairement de l'examen succinct des idées de plusieurs peuples, je vais résumer ce que je viens de dire sur la philosophie orientale.

La philosophie orientale a eu deux phases. La première tient à l'état intellectuel des peuples orientaux placés sur le seuil de la civilisation ; la philosophie qui s'y développe est une philosophie traditionnelle et intuitive, enveloppée de symboles, ou plutôt ce n'est pas une philosophie, c'est ce qu'on peut appeler *conceptions primordiales*.

Bientôt la raison de ces peuples prend des forces ; elle commence à secouer le joug de la tradition pour s'en rapporter à elle-même. Avec elle commence la seconde phase. Alors quatre doctrines principales s'y produisent : l'une est particulière aux Perses et aux Egyptiens, c'est l'explication du mélange du bien et du mal ; les trois autres sont communes à tous les peuples de l'Orient, les voici : l'âme universelle, l'immortalité de l'âme humaine et l'attente de châtiments et de récompenses dans une autre vie. Cette seconde phase peut s'appeler *développement philosophique*.

Voilà les traits de la philosophie orientale qu'il faut s'attacher à retenir. D. V.

## L'ABEILLE.

“ Forsan et hæc olim meminisse juvabit.”

QUÉBEC, 1er JUILLET 1859.

Il n'est pas dans les habitudes de l'A-

belle de faire de la polémique avec les grands journaux. On conçoit sans peine que, dans les circonstances ordinaires, elle a plus d'une raison de s'en abstenir. Mais lorsque ses rédacteurs sont attaqués et avec eux leurs confrères, il doit leur être permis de se défendre dans leur propre journal. C'est ce que je vais essayer de faire. Cette tâche me revient de droit ; car, je dois l'avouer, je suis le grand coupable ; c'est moi qui ai attiré sur notre conseil de ville les colères de l'Ordre.

Voici comment ce journal rend compte de notre discussion du 15 juin.

“ La séance du soir a été un nuage jeté sur l'éclat brillant des belles fêtes de l'Université. Ah ! les nuages québécois, comme ils sont épais !”

“ En effet, nous étions accourus, là comme beaucoup, fermement décidés à tout applaudir et à tout admirer ; car, il s'agissait de l'anniversaire glorieux d'une plus glorieuse œuvre encore : or ne voilà-t-il pas qu'on vient nous flanquer une discussion où quelques écoliers, répétant la leçon de leurs maîtres, distribuent de tous côtés les injures et les corrections les plus inqualifiables. D'après ces messieurs, aucun collège de la Province ne se trouve à la hauteur de sa mission, pas même la belle et florissante institution de Ste. Anne de Lapocatière. Jusqu'aux rédacteur de l'Ordre doivent passer sous la verge de ces Messieurs. Les impertinents de rédacteurs ! qui se mêlent d'avoir reçu leur éducation ailleurs qu'à Québec !”

“ Néanmoins, nous applaudimes beaucoup à l'élocution et au débit de quelques élèves, preuve que nous sommes plus tolérants qu'eux. Cette petite disgrâce infligée à des étrangers, sans aucune raison, et par des enfants, nous égaya beaucoup.”

M. Royal est celui à qui nous devons cette heureuse appréciation. Je crois devoir lui faire remarquer que c'est à une discussion qu'il a assisté le 15 juin. Peut-être que, sous le beau ciel de Montréal, les gens discutent lorsqu'ils sont du même avis ; mais je puis assurer, que, sous les nuages épais de Québec, on discute pour s'entendre, et non lorsque l'on est parfaitement d'accord. Ainsi il n'est pas surprenant que le plan d'études qui faisait le sujet de la discussion, et qui est celui là même que l'on suit dans la plupart des collèges de la Province, ait été vigoureusement attaqué ; mais j'ai l'amour-propre de croire qu'il a été en même temps passablement défendu, et qu'à tout prendre, les collèges où il est en usage n'ont pas autant de raisons de se plaindre de nous que M. Royal le fait entendre. Au reste ces objections n'étaient pas de notre invention ; ce sont de celles qui ont cours dans la société et qui se reproduisent même jusque sur les journaux. Nous leur avons conservé leur forme ordinaire, de peur qu'on ne nous accusât d'en avoir amoindri la portée, en nous servant d'expressions trop radoucies. Ce sans-gêne de l'attaque a naturellement amené des ripostes très-vives de la part des défenseurs du système proposé. Puisque les adversaires prenaient leurs coups franches il était juste que les partisans en fissent autant. Cependant des personnes compétentes en cette matière ont su dire que notre conseil de ville a été pendant toute la séance d'une conduite fort exemplaire.